

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyage.

Au cœur de l'action municipale, la jeunesse constitue un axe majeur du projet municipal. La mobilité, qui est un des cinq piliers du Plan Ambition Jeunesse, est une véritable passerelle vers la vie active, l'engagement, la citoyenneté ou encore à l'accès aux droits et au bonheur.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyage, et a approuvé la simplification de la procédure de versement de l'aide aux jeunes, par délibération du 6 avril 2023.

Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage. Les bourses de voyages se tournent vers les jeunes dionysiens qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de leur permettre de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dernières demandes reçues ont été soumises à l'avis du Comité consultatif d'Attribution des Bourses de Voyages en date du 23 mai 2024.

Pour la période allant du mois de juin au mois décembre 2024, sur les cent-soixante-neuf (169) dossiers examinés par le Comité consultatif, cent-cinquante-six (156) ont reçu un avis favorable pour un montant de 72 900,00 euros.

L'attribution de l'aide sera formalisée par la signature d'une convention entre la ville et chaque bénéficiaire.

Par conséquent, je vous demande :

- d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans dont la liste est annexée au présent rapport ; projets de voyages qui auront lieu de la période de juin 2024 à décembre 2024.
- d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la ville de Saint-Denis et l'attributaire de l'aide ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer les conventions individuelles avec chaque bénéficiaire ;
- d'autoriser l'inscription de la dépense prévue au chapitre 067 du Budget principal de la ville.

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Bourses de Voyages
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans dont la liste est annexée au présent rapport pour des projets de voyages qui auront lieu sur la période de juin 2024 à décembre 2024.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la ville de Saint-Denis et l'attributaire de l'aide.

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les conventions individuelles avec chaque bénéficiaire.

ARTICLE 4

Autorise l'inscription de la dépense prévue au chapitre 067 du Budget principal de la ville.



DGA/ Ville Ambitieuse
Direction Jeunesse

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sise à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,
représentée par la Maire en exercice, **Madame Ericka BAREIGTS**,
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Si le bénéficiaire est mineur

Représenté par

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

.....

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Bourse de Voyage Jeunes lors de sa séance du 24 mai 2024 ;

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET

Présentation du projet

Nature

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe

Date de départ

Date de retour

Durée du séjour

Destination(s)

Transport(s)

Hébergement(s), lieux envisagé(s)

Domaine

Démarche

Présentation globale du projet de voyage

.....

.....

.....

.....

.....

Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle €	Transport
Subventions €	- billet d'avion €
Sponsors €	- billet de train €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) €
<input type="checkbox"/> FEBECS €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM €	- nuitée €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration €
..... €	Visite €
<input type="checkbox"/> Autre(s) €	Location €
TOTAL RECETTES €	Matériel €
	TOTAL DÉPENSES €

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour la Maire
et par délégation**

**Le bénéficiaire
(majeur)**

**Le représentant
ou tuteur légal
(pour un bénéficiaire mineur)**

N° SUIVI	NOM	PRENOM	OBSERVATION	MONTANT	
C3-2024-01	LEPINAY BOULEVARD	Jérémy	A LA DÉCOUVERTE DES JEUX OLYMPIQUES ET DE LA MÉDITERRANÉE	500,00 €	
C3-2024-02	MITHRIDATE	Leinna		500,00 €	
C3-2024-03	MITHRIDATE	Warren		500,00 €	
C3-2024-04	MITHRIDATE	Matthéo		500,00 €	
C3-2024-05	FENELON	Clément	A LA DECOUVERTE DES LIEUX EMBLEMATIQUES DE PARIS	500,00 €	
C3-2024-06	LABBÉ	Loana	AVENTURE CULTURELLE EN THAÏLANDE	500,00 €	
C3-2024-07	ANAS	Kamila Marie Lena	COMPÉTITION D'HALTEROPHILIE A LYON	400,00 €	
C3-2024-08	MARIAPIN	Lahina Laure	COMPETITION INTERNATIONALE DE HANDBALL PARIS WORLD GAME 2024	400,00 €	
C3-2024-09	ROSAMEL	Florent Michel Jacques		400,00 €	
C3-2024-10	FACONNIER	Ludivyne Marie Andréa	CONCOURS A BORDEAUX	500,00 €	
C3-2024-11	FELICITE	Soraya Victoria Kesha	CONCOURS ATTACHÉ TARRITORIAL (ÉCRIT)	500,00 €	
C3-2024-12	PARNY	Samuel	CONGRES JEUNE CHAMBRE DES COMMERCES	400,00 €	
C3-2024-13	RATSARAFETRA	Amélyah	DÉCOUVERTE DE LA THAÏLANDE DU NORD	400,00 €	
C3-2024-14	CONSTANT	Inaya Hénia	DÉCOUVERTE DE L'EST DE LA FRANCE	500,00 €	
C3-2024-15	HOARAU	Shivani	DÉCOUVERTE DES ÎLES SOEURS DE L'OCÉAN INDIEN : SÉJOUR ÉDUCATIF À L'ÎLE MAURICE	500,00 €	
C3-2024-16	LAURENT IALY	Emma Marie Annick		500,00 €	
C3-2024-17	LEPERLIER ELISABETH	Nathan		500,00 €	
C3-2024-18	NOURRY	Romain		500,00 €	
C3-2024-19	RIVIERE	Maëlianna		500,00 €	
C3-2024-20	TURPIN	Julien Jean Yannick		500,00 €	
C3-2024-21	VALENTINE	Axelle		400,00 €	
C3-2024-22	VALENTINE	Amélia		400,00 €	
C3-2024-23	MANIKOM PERMAL	Lyna		DECOUVERTE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA THAÏLANDE	500,00 €
C3-2024-24	CHAN-FUI	Yann		DEMOCRATISATION DU CECI FOOT	500,00 €
C3-2024-25	RANDRIANARISOA	Nathan	ECHANGE INTERCULTUREL A DUBAI	500,00 €	

C3-2024-26	RAKOTOARISOA	Leila	STAGE A BELLE EPINE - PARIS	500,00 €
C3-2024-27	HIBON	Lyndsay Marie France	FASHION WEEK PARIS	500,00 €
C3-2024-28	TURPIN	Eva	FORMATION EN France HEXAGONALE	500,00 €
C3-2024-29	BARDEUR	Eloïck	FORMATION SPORTIVE A LYON	500,00 €
C3-2024-30	MOUSTOIFA	Eleanor	A LA DECOUVERTE DE L'HEXAGONE	500,00 €
C3-2024-31	MOUSTOIFA	Ayleen Leana		500,00 €
C3-2024-32	ANDRIATSITERENA RAKOTOARIJAONA	Emmanuel	FORMATION TECHNICIEN EN INFORMATIQUE A BRIVE LA GAILLARDE	500,00 €
C3-2024-33	CATHERINE	Audrey	IMMERSION ANDINE AU PEROU	400,00 €
C3-2024-34	GAGNÉ	Timothée	IMMERSION ANGLOPHONE AU CANADA	300,00 €
C3-2024-35	NUMA	Kélyan	LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE SE MOBILISE ET S'EXPRIME À PARIS POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT 2024	500,00 €
C3-2024-36	RINGASSAMY	WILLY JUNIOR	LE BASKEBALL REUNION A LOS ANGELES	300,00 €
C3-2024-37	VERNE--NKULI	Marley		500,00 €
C3-2024-38	ALOA	Kémila Marie-Theérese	LES PTITS REUNIONNAIS AU CHAMPS ELYSEE	500,00 €
C3-2024-39	MORATOMBO	Mickaëlla Felicia		500,00 €
C3-2024-40	NIMBA	Kenjy		500,00 €
C3-2024-41	AHMAD	Ibrahim	MA CLASSE AUX JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024	400,00 €
C3-2024-42	FIGUIN--ALMIRANDE	Raphaël Lucien		500,00 €
C3-2024-43	CHIEFARE	Matys	OCEAN CUP 2024 TOURNOI ITERNATIONAL DE FOOTBALL A BORDEAUX	500,00 €
C3-2024-44	IBOUROI	Ilian Aslam		500,00 €
C3-2024-45	MAFOUTA CORDON	Louis Laurent		300,00 €
C3-2024-46	TESSANNE	BENJAMIN	PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH TENNIS A PARIS	300,00 €
C3-2024-47	CLAIRE	Cherlissa	PREHISTOIRE EN PERIGORD	500,00 €
C3-2024-48	LEGROS	Mathilde		400,00 €
C3-2024-49	AMED	Shaynna		500,00 €
C3-2024-50	BOUCHER	Baptiste		400,00 €
C3-2024-51	MARKA	Mia Marie Alya		500,00 €
C3-2024-52	Robert	Louis Michel Dominique		500,00 €
C3-2024-53	ANAS	Raphaël		300,00 €
C3-2024-54	ARMAND GARRYER	Louane		500,00 €
C3-2024-55	BIGUENA	Nolan		500,00 €

C3-2024-56	DOUYERE	Raphaël Pierre		400,00 €
C3-2024-57	FERRERE PAQUIRY	Calie		300,00 €
C3-2024-58	LEVY-SOUSSAN	Arthur		300,00 €
C3-2024-59	MALBROUCK	Thalia		400,00 €
C3-2024-60	RANOASY ARMOUGOM	Warren		500,00 €
C3-2024-61	RIVIERE RABESAHALA	Yael Bruno Josian		300,00 €
C3-2024-62	ROBERT	Noam		300,00 €
C3-2024-63	TOP	SIDY	FORMATION EN MANAGEMENT ET COMMERCES À STRASBOURG	500,00 €
C3-2024-64	ABOUDO	Bryan-David		500,00 €
C3-2024-65	AHAMADA MOHAMED	Rachidah		500,00 €
C3-2024-66	ASSANI	Yvan		500,00 €
C3-2024-67	BREZE	Ludmila		500,00 €
C3-2024-68	BREZE	Naëla		500,00 €
C3-2024-69	CADY	Tessa Alexanne		500,00 €
C3-2024-70	DALILA YOUSOUF	Keilylah		500,00 €
C3-2024-71	DALILA YOUSOUF	Assanaty		500,00 €
C3-2024-72	HOAREAU	Hymranne	A LA DECOUVERTE DE SINGAPOUR	400,00 €
C3-2024-73	HOAREAU	Laika Zéma		400,00 €
C3-2024-74	IBRAHIMA	Kennedy		400,00 €
C3-2024-75	LARTIN	Océane		500,00 €
C3-2024-76	LARTIN	Ludovic		500,00 €
C3-2024-77	MOILIM	Souadaou		500,00 €
C3-2024-78	MOILIM	Roukiya		500,00 €
C3-2024-79	MOILIM	Fatima		500,00 €
C3-2024-80	MOUSSA	Moundhir		500,00 €
C3-2024-81	YOUSOUF	Yassin		500,00 €
C3-2024-82	FACONNIER	Ludmylla Marie Isally	MON PREMIER VOYAGE- POUR CONCOURS A BORDEAUX	500,00 €
C3-2024-83	GAZAR	Louise	SÉJOUR SCOLAIRE A LA NEIGE EN MÉTROPOLE	400,00 €
C3-2024-84	HOARAU PAYET	Mattéo Florian Raphaël		500,00 €
C3-2024-85	HOUSSEIN	Khalil-Ahmad		500,00 €
C3-2024-86	IMAHO ICHIZA	Electra		500,00 €
C3-2024-87	MASSEAUX	Iris Marie Claire	SEJOUR SPORTIF ET CULTUREL A L'ILE MAURICE	500,00 €
C3-2024-88	RANDRIA	Jonas		300,00 €
C3-2024-89	RANDRIA	Elora		300,00 €
C3-2024-90	ROTET	Mugnisha		500,00 €
C3-2024-91	YANCENNE	Lucas		500,00 €

C3-2024-92	ALI	MATOIRI	STAGE DE FOOT ET COMPETITIONS SPORTIVES A BARCELONE	500,00 €
C3-2024-93	AMEMOUTOU	Hendrick		500,00 €
C3-2024-94	AURIENG	Manjaka Jayme Seng		500,00 €
C3-2024-95	BEGUE	Romain		500,00 €
C3-2024-96	CHEREAU	Davidson Jean Pierre Noel		500,00 €
C3-2024-97	FAYOL	Sam-Tchan		300,00 €
C3-2024-98	HAMOT	Matheo		400,00 €
C3-2024-99	IFAMANGA	Kerwan Damien		500,00 €
C3-2024-100	LABACHE	Enzo noam		500,00 €
C3-2024-101	LAGOURDE	Sabry		400,00 €
C3-2024-102	LATCHIMY	Benjamin Jean Fabrice		500,00 €
C3-2024-103	LEBOUCQ	Romain Thomas		300,00 €
C3-2024-104	LI SIOU CADET	Bradlet		500,00 €
C3-2024-105	MOINDZE	Merwan Moissi		500,00 €
C3-2024-106	MOINDZE	Nathan Marvin Moissi		500,00 €
C3-2024-107	RAHERILALA	Samir		500,00 €
C3-2024-108	RESARY	Lorenzo		500,00 €
C3-2024-109	TIMON	Gabriel Clément Franck		500,00 €
C3-2024-110	TRONQUART	Joy Karmen		STAGE DECOUVERTE DES ANCIENNES PRATIQUES DU TIR A L'ARC ET SON HISTOIRE
C3-2024-111	ANDRIAMANANTENASO A	Valerie Sariaka	STAGE SCOLAIRE A ORLEANS	500,00 €
C3-2024-112	RAKOTONIHAINA TSIRY	Rohan	TOURNOI FOOTBALL A PARIS	500,00 €
C3-2024-113	RATSIMANOATRA	Logan Ny Aina		500,00 €
C3-2024-114	RATSIMANOATRA	Kylhiam Solo		500,00 €
C3-2024-115	ABDOU	Adra	TOURNOI INTER-REGIONAL DE HANDBALL A PORT LOUIS	500,00 €
C3-2024-116	ABDOU	Adla		500,00 €
C3-2024-117	ABOUTIHI	Eliana		500,00 €
C3-2024-118	GRONDIN	Aaron		500,00 €
C3-2024-119	MUNARI	Nicolas		500,00 €
C3-2024-120	MUSSIDAN	Maelys		500,00 €
C3-2024-121	RAFIRINGA	Mathias		500,00 €
C3-2024-122	ABOUDOU	Atiq	VOYAGE CULTUREL A DUBAI	500,00 €
C3-2024-123	TEZENI	Camellia	VOYAGE CULTUREL EN MÉTROPOLE - TOUR DE FRANCE EN VAN ET EN BUS	500,00 €
C3-2024-124	ANASSI	Nabil	VOYAGE CULTUREL THAÏLANDE	500,00 €
C3-2024-125	MAILLOT SEVAGAMY-SIDAMBAROM	Samira		500,00 €

C3-2024-126	MARTIAL	Laurence	VOYAGE D'ENRICHISSEMENT PERSONNEL DANS LE MILIEU SCIENTIFIQUE	500,00 €
C3-2024-127	BEGUE	Nicolas	VOYAGE ET TOURNOI SPORTIF DE FOOTBALL SECTION U15 EN ESPAGNE	400,00 €
C3-2024-128	MISME	Mathis Francelo	VOYAGE LINGUISTIQUE CLASSE DE 1ÈRE EN AFRIQUE DU SUD OUTBREAK EDULINK ENGLISH LINGUISTIC ECO-EDUCATIONAL - SOUTH AFRICA	400,00 €
C3-2024-129	EUPHRASIE	Chloé	VOYAGE LINGUISTIQUE EN AUSTRALIE	500,00 €
C3-2024-130	DUMONT	Brenda Marie-Kimberley	VOYAGE LINGUISTIQUE EN ESPAGNE	500,00 €
C3-2024-131	ARMOUGOM	Clélia Marie Juline	VOYAGE PEDAGOGIQUE ET LINGUISTIQUE EN IRLANDE	500,00 €
C3-2024-132	AZIHARI	Shania Rehane		500,00 €
C3-2024-133	HAÏDARA	Ibrahim		500,00 €
C3-2024-134	RAMIDGE-BANE	Ambre		500,00 €
C3-2024-135	RANDRIAMARO	Dimby Tahiana Ael		500,00 €
C3-2024-136	RAZAFIMANIRY	Anjaramanantsoa Fitahiana		500,00 €
C3-2024-137	ABDALLAH	ABDALLAH		500,00 €
C3-2024-138	ATTOUMANI	Fatiha		500,00 €
C3-2024-139	BALEYA	Enzo	VOYAGE PÉDAGOGIQUE JEUX PARALYMPIQUES PARIS 2024	500,00 €
C3-2024-140	BLARD	Meyline Louna		500,00 €
C3-2024-141	BATAILLE	Kenny		500,00 €
C3-2024-142	CLAIN ANELARD	Ethann		500,00 €
C3-2024-143	HADHURAMI	Dayana		500,00 €
C3-2024-144	LABROUSSE	Kéneric		500,00 €
C3-2024-145	M'COUROUPA CAFRAN	Dayan		500,00 €
C3-2024-146	MOREL	Kelvina		500,00 €
C3-2024-147	MROIVILI	Djamil		500,00 €
C3-2024-148	RADAOROSON	Narindra Michaëla		500,00 €
C3-2024-149	TURPIN	Éline		500,00 €
C3-2024-150	VICTOIRE	Ludivine		IMMERSION ET PROSPECTON PROFESSIONNELLE EN METROPOLE
C3-2024-151	LABACHE	Noémie	VOYAGE SCOLAIRE A PARIS	500,00 €
C3-2024-152	PROSERPINE	Maël Ignace David	VOYAGE SCOLAIRE DORDOGNE	500,00 €
C3-2024-153	BENARD	Clemence Anne	VOYAGE SCOLAIRE EN AFRIQUE	300,00 €
C3-2024-154	TECHER VICTOIRE	Mallyah Kelis	VOYAGE SCOLAIRE EN DORDOGNE	500,00 €
C3-2024-155	MOUSSA	Houhamadi	VOYAGE SCOLAIRE POUR ASSISTER AUX JEUX OLYMPIQUES	500,00 €
C3-2024-156	KICHENIN	Malika	VOYAGE CULTUREL AU JAPON	400,00 €

72 900 €